Ville de Neuilly Plaisance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : **35**

SEANCE ORDINAIRE DU 04 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 04 novembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 29 octobre 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, Mme YILMAZ, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOULET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, M. RIGAULT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, M. MAASSRY, M. PRIGENT, Mme SCHWARTZBROD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. BUTIN donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. BERTHIER donne pouvoir à Mme BERNARDONI
Mme EMANE donne pouvoir à Mme ALI
Mme AACHOUR donne pouvoir à M. LE TOSSER
M. ROBICHON donne pouvoir à M. PRIGENT.

ÉTAIT ABSENTE :
Mme LE BAIL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :
Mme BOILEAU.

N°2026.11.88 – Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Grand Est ».

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu la loi 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris, fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial (EPT) dont le siège est à Noisy-le-Grand, et auquel est intégrée la Ville de Neuilly-Plaisance,

Certifié exécutoire
Acte publié le **16/11/2026**

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20261104-DLB-2026-11-88-DE
Date de télétransmission : 16/11/2026
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5219-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu les délibérations n°2026.03.09 et 2026.03.11 du 21 mars 2026 relatives à l'élection du Maire et des adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2026/10/13-03 du 13 octobre 2026 de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Grand Est » adoptant la constitution de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT),

Considérant la nécessité pour les communes membres de l'EPT « Grand Paris Grand Est » de désigner leurs représentants titulaire et suppléant au sein de la CLECT de cet EPT,

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur d'un vote à main levée,

Considérant que le groupe « Agir Ensemble » propose :
Membre titulaire : M. BERTHIER
Membre suppléant : M. MARTINACHE

Considérant que le groupe « Inventons Demain » propose :
Membre titulaire : M. PRIGENT
Membre suppléant : Mme LE BAIL

Considérant que le groupe « Gauche Nocéenne Citoyenne » propose :
Membre titulaire : M. FREMIN
Membre suppléant : Mme SCHWARTZBROD

Ont obtenu :

Les candidats pour le groupe « Agir Ensemble » : 30 voix
Les candidats pour le groupe « Inventons Demain » : 2 voix
Les candidats pour le groupe « Gauche Nocéenne Citoyenne » : 2 voix

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE
LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 30 VOIX POUR

Certifié exécutoire
Acte publié le **16/11/2026**

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20261104-DLB-2026-11-88-DE
Date de télétransmission : 16/11/2026
Date de réception préfecture : 16/11/2026

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la commune de Neuilly-Plaisance au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Grand Est » suivants :

- membre titulaire :
M. BERTHIER

- membre suppléant :
M. MARTINACHE

Christian DEMUYNCK
Maire

Vanessa BOILEAU
Secrétaire

Certifié exécutoire
Acte publié le **16/11/2026**

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20261104-DLB-2026-11-88-DE
Date de télétransmission : 16/11/2026
Date de réception préfecture : 16/11/2026